

*Discours de Michel Dourlent au 59ème Pardon de la Batellerie de Conflans-Sainte-Honorine.
Seul le prononcé fait foi.*

Monsieur le Maire de Conflans-Sainte-Honorine,
Madame la Députée,
Madame la Sénatrice,
Monsieur le Sous-préfet,
Monsieur le Commandant,
Messieurs les Présidents et directeurs,
Messieurs les Anciens combattants,
Monsieur l'Aumônier de la batellerie,
Mesdames et Messieurs,
Mes chers collègues et amis,

Je suis très heureux d'être parmi vous aujourd'hui, à l'occasion de cette 59^{ème} édition du Pardon national de la batellerie de Conflans-Sainte-Honorine et nous remercions chaleureusement toute l'équipe municipale de la ville qui ne lésine pas sur les efforts pour que cette fête populaire qu'est le Pardon de la batellerie soit, chaque année, de qualité, merci à vous. Je remercie également tous les bateliers présents aujourd'hui et grâce à qui ce Pardon de la batellerie peut vivre, s'animer et perdurer.

Pour ceux qui ne connaîtraient pas la CNBA, nous sommes un établissement public national qui a pour objectif depuis maintenant plus de 30 ans de :

- représenter,
- soutenir,
- et défendre la profession de transporteur fluvial.

A ce titre, nos missions sont multiples :

- Nous incarnons la profession dans les négociations portant sur l'amélioration des infrastructures, l'action sociale, l'environnement législatif et réglementaire,
- Nous assistons les entreprises de la batellerie pour toutes leurs formalités administratives,
- Nous apportons conseil et assistance aux bateliers dans les domaines techniques ou juridiques par exemple.
- Et nous menons également des actions de formation et de promotion. A ce titre nous sommes à l'initiative de la mise en place du baccalauréat professionnel Transport fluvial et j'en profite pour féliciter la toute première promotion qui a obtenu son diplôme en 2017.

Mené par des professionnels de la batellerie élus, la CNBA a toujours eu à cœur d'assurer une présence forte et constante sur l'ensemble du paysage fluvial national, et en particulier sur les questions impactant le devenir des artisans bateliers

Aujourd'hui, c'est autour du fleuve que nous nous rassemblons et c'est en ma qualité de président de la Chambre nationale de la batellerie artisanale que je souhaite vous faire part d'un petit bilan annuel sur l'état et le devenir du transport fluvial français.

En proposant une alternative au mode routier, le transport fluvial constitue aujourd'hui une réponse aux enjeux de la transition énergétique de notre pays, notamment concernant la mobilité propre. Mais malgré ses nombreux atouts, le transport fluvial pâtit depuis près de quarante ans d'un sous-investissement dans ses infrastructures.

Depuis le début de l'année 2018 ce constat se fait ressentir de façon considérable. Les transporteurs fluviaux ont été confrontés à une hausse inquiétante des pannes et dysfonctionnements sur le réseau fluvial national.

Bassin de la Seine, bassin rhodanien, réseau fluvial du Nord, bassin rhéan et Canal du Midi, tous les réseaux ont été touchés au cours de ce premier semestre. Les transporteurs fluviaux ont ainsi dû faire face à des dysfonctionnements, des avaries d'écluses et de barrages et des arrêts de navigation.

Par ailleurs, l'insuffisance d'entretien, de maintenance préventive et de dragages, aggravés par l'épisode de crue de janvier 2018, ont impliqué, pour l'ensemble du réseau fluvial français, des restrictions de l'emport autorisé sur le fleuve, causant une perte de compétitivité pour la batellerie.

Ce début d'année 2018 s'est donc avéré très compliqué pour la batellerie française.

Ce constat est alarmant, d'autant plus que le transport par voie d'eau, vertueux comparativement aux autres modes de transports, doit être un vecteur de la rupture écologique souhaitée par le gouvernement et donc soutenu massivement et durablement.

La CNBA en appelle donc, une nouvelle fois, à la mise en œuvre par les pouvoirs publics d'une politique fluviale ambitieuse et volontariste. La croissance du transport fluvial de marchandises est liée à la régénération des infrastructures fluviales. Il faut donc accroître les crédits alloués à VNF pour l'entretien et la réhabilitation du réseau.

Plus largement encore que ces questions d'infrastructures, c'est une autre inquiétude majeure qui vient aujourd'hui bouleverser le secteur de la batellerie artisanale et plus spécifiquement sa représentation institutionnelle.

Mis en place en 1984, la CNBA a toujours été un acteur public investi dans le secteur de la batellerie artisanale. Pour les bateliers indépendants de l'époque, la création de la CNBA est un moment important puisque pour la première fois, ils vont pouvoir bénéficier d'une reconnaissance officielle, d'un statut d'artisan et des avantages qui lui sont liés.

Acteur public investi dans la mobilité durable aux côtés des bateliers indépendants depuis tant d'années, l'existence de la CNBA est aujourd'hui remise en cause, on parle même de sa suppression qui a été annoncée il y a deux jours à peine.

La CNBA n'a pourtant eu de cesse de porter la voix de ses membres auprès des décideurs, politiques et économiques, nationaux comme européens.

Elle accompagne chaque jour les entreprises de la batellerie pour que celles-ci s'approprient les mutations survenues dans le transport fluvial. Ces changements qui s'imposent à notre profession, répondent aux nouveaux besoins de mobilité et ce sont les contours d'un métier profondément renouvelé qui se dessinent au sein de notre secteur d'activité.

Pour l'avenir de notre filière, un soutien adapté et ciblé apparaît essentiel. C'est dans ce contexte que la Chambre nationale de la batellerie artisanale prend encore aujourd'hui tout son sens.

La batellerie artisanale dispose d'une identité professionnelle marquée comme nous pouvons nous en rendre compte aujourd'hui encore à ce Pardon. Et ces spécificités nécessitent une représentation qui comprenne les enjeux et les méthodes de travail propres à ce secteur d'activité.

*Discours de Michel Dourlent au 59ème Pardon de la Batellerie de Conflans-Sainte-Honorine.
Seul le prononcé fait foi.*

Nous espérons donc que le gouvernement n'enverra pas ce signal fort envers l'artisanat batelier en supprimant la CNBA et qu'il comprendra qu'il est vital pour notre secteur de disposer d'une représentation institutionnelle des bateliers artisans afin d'organiser et d'assurer l'exercice, le développement et l'avenir de cette profession.

Car les enjeux du transport fluvial restent de taille. Il est aujourd'hui plus que jamais nécessaire de donner au fret fluvial et à l'artisanat batelier en particulier, un cadre à même de conforter cette solution économique et écologique.

La France dispose naturellement du plus grand réseau fluvial européen et, à ce titre, d'un potentiel important pour le transport fluvial de marchandises. La voie d'eau a de l'avenir, nous en sommes persuadés ! Le constat est assez simple : si les moyens sont donnés au trafic fluvial, actuellement sous-exploité, il peut devenir une alternative crédible à la route. De nombreuses pistes restent à explorer, encore faut-il lui donner les moyens et souhaiter conserver des artisans bateliers battant pavillon français sur nos voies d'eaux européennes.

Je vous remercie de votre attention et je vous souhaite à toutes et à tous un très bon Pardon de la batellerie, en espérant que la CNBA sera présente à vos côtés l'année prochaine.